

SÉANCE DU 9 MAI 2016

Présents : Laurent FORGET, Eliane JUY, Guy POTERLOT, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Marie-José HERVIEU, Dominique COPPA, Marie BASUYAU, Philippe COURTOIS, Frédérique CONRAUX, et Aurore AUDOU.

Absents excusés :

Patricia CHAMPION donne pouvoir à Eliane JUY

David LENOBLE donne pouvoir à Daniel FELIX

Bruno DIDIER et Olivier PATE.

Secrétaire de séance : Madame Livia LUBIN assistée de Madame Cathy PASQUIER.

Convocation du 2 mai 2016.

La séance est ouverte à 18 heures 30 par Monsieur Laurent FORGET, Maire de la Commune.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU :

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 Avril 2016 est adopté **à l'unanimité**.

CREATION ET RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE PAR CONTRAT EN VERTU DE L'ARTICLE 3 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/84 MODIFIEE POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- que pour les besoins du Service et pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, il est nécessaire de créer l'emploi non permanent d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 17/35^{ème},
- qu'il est nécessaire, pour les besoins du Service, de recruter un Agent non titulaire,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- décide de créer l'emploi non permanent d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe, de 17/35^{ème} pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 décembre 2016,
- dégage les crédits correspondants,
- décide de recruter à compter du 1^{er} juin 2016 un Agent non titulaire par contrat à durée déterminée sur l'emploi créé.

MEMBRES COMMISSION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame Livia LUBIN précise au Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde est un document qui permet de réagir par rapport aux risques majeurs pouvant survenir dans la commune.

Les risques sont les suivants :

- sismique,
- tempête,
- neige,
- transport de matières dangereuses.

Pour établir ce document, le Conseil Municipal doit mettre en place une commission. Les membres sont les suivants : Laurent FORGET, Eliane Juy, Guy POTERLOT, Daniel FELIX, Livia LUBIN, et Marie BASUYAU.

SORTIE AU SENAT DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Madame Livia LUBIN présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise FRANCOITTE de 990,00 € TTC pour organiser une sortie au Sénat le mardi 28 juin 2016 avec le Conseil Municipal Enfants.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
Accepte le devis de l'entreprise FRANCOITTE pour un montant de 990,00 €.

-

FETE DU 14 JUILLET 2016 - FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise EURO BENGALÉ pour le feu d'artifice du 14 juillet 2016 d'un montant de 2 047,00 € TTC.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
Accepte le devis de l'entreprise EURO BENGALÉ de 2 047,00 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

SIGNALISATION MARQUAGE AU SOL

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BENOIT KELLER pour refaire le marquage au sol de la commune d'un montant de 4 973,70 € HT, soit 5 968,44 € TTC.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
Accepte le devis de l'entreprise BENOIT KELLER d'un montant de 5 968,44 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

TARIFS ET REGLEMENT LOCATION SALLE ROMERY

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer aux habitants de la commune la petite salle de Romery.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide les tarifs suivants :

- Week-end : 50,00 €

- Caution pour toute location : 100,00 €

Approuve le règlement de la salle de Romery et entérine son application à compter du 15 mai 2016.

Le règlement est annexé à la présente délibération.

COURRIERS DIVERS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Fabrice GROSSMANN qui demande l'autorisation d'implanter un chapiteau d'environ 500 m² place de l'Eglise pour la fête de la viande qui aura lieu les 4 et 5 juin 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette manifestation.

Monsieur le Maire informe les élus que les parcelles AE 21, 22, 23, 24, et 25 de Monsieur ARBONVILLE situés lieudit « La Marlière » ont été achetés le 2 Mai 2016 par la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

Lors d'une réunion, le Conseil Municipal Enfants a proposé l'opération « Voisins vigilants ». Madame Aurore AUDOU en fait part au Conseil Municipal et précise que cet organisme travaille sur internet. C'est un système d'alertes par SMS. L'abonnement mairie vigilante s'élève à 666,67 € HT.

Afin d'étudier cette demande, Monsieur le Maire propose de rencontrer les gendarmes.

Monsieur Daniel FELIX propose au Conseil Municipal l'installation d'une pergola à la salle de Romery qui serait utile lors de différentes manifestations.

Séance levée à 20h30.